

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre

Le vingt-cinq juin à dix-huit heures quinze

Le Conseil Municipal de la Commune de COURSAN

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Jacques Miro
sous la présidence de Monsieur Edouard ROCHER

Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 juin 2024

ETAIENT PRESENTS : MM. ROCHER, HERAIL, RUIZ, BREZET, LEFÈVRE, PARACUELLOS, MARONDA,
CALVO, GANDOLFO, BADIN, ALARD, AGUZOU, DURAND, Mmes MATEILLE, BOUTIE, SAUNIERE,
SAOULI-SUCHAIL, NAVARRO, POURTIER, BOUSQUET

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur OROZCO donne pouvoir à Madame MATEILLE

Madame PETREMANN DROUOT donne pouvoir à Madame SAOULI-SUCHAIL

Madame FARGUES donne pouvoir à Madame SAUNIERE

Madame FEIT donne pouvoir à Monsieur GANDOLFO

Madame IZARD donne pouvoir à Madame BOUSQUET

ABSENTS : MM. PECH, BRIQUÉ, IMBERNON

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Michèle NAVARRO

Nombre de Conseillers en exercice :	28	Pour :	25
Présents ou représentés :	25	Abstention :	0
Votants :	25	Contre :	0

Domaine : 7. Finances Locales

Sous domaine : 7.1 Décisions budgétaires

Objet : Budget de la commune - Exercice 2024 - Décision modificative budgétaire n°2

Monsieur le Maire rappelle à ses Collègues que le budget primitif de la commune pour 2024 a été approuvé par le conseil municipal lors de sa séance du 26 février 2024 et une décision modificative budgétaire N°1 a été approuvée par délibération N°79-2024 du 22 avril 2024.

A ce stade de l'exécution budgétaire, il convient de modifier le budget 2024 de la commune, pour inscrire les dépenses d'investissement suivantes non prévues au budget primitif :

- Maîtrise d'œuvre et études préalables diverses relatives à l'extension du centre médical selon AP/CP N°2024-02
- Maîtrise d'œuvre pour la création de pistes cyclables suite au plan vélo

Ces dépenses supplémentaires seront financées par une partie des recettes suivantes :

- subvention obtenue pour la création d'une piste cyclable dans le cadre du 6^{ème} appel à projets aménagements cyclables du fonds mobilité active (50% du montant HT de la dépense inscrite) soit : 20 833 €
- Subvention octroyée par l'Etat au titre de la DETR pour l'aménagement des abords de Faure, soit : 64 748 €.

- En section d'investissement

	Programme	Chapitre	Fonction	DEPENSES		RECETTES	
				Articles	Sommes	Articles	Sommes
Constructions - Extension du centre médical Les Seignes	363	23	551	2313	+35 581 €		
Installations, matériels et outillages techniques - création de pistes cyclables	195	23	87	2315	+ 50 000 €		
Subvention de l'Etat - 6 ^{ème} appel à projets aménagements cyclables du fonds mobilité active	195	13	87			1321	+ 20 833 €
Subvention DETR - aménagement des abords de Faure	361	13	325			13461	+ 64 748 €
TOTAL					+ 85 581 €		+ 85 581 €

Cette proposition a été soumise à l'avis de la Commission des Finances du 10 juin 2024.

Il demande à ses Collègues de bien vouloir se prononcer.

Le conseil municipal

Vu l'avis de la commission des finances du 10 juin 2024,

Où l'exposé de son Président et après avoir délibéré,

DECIDE d'approuver la décision modificative budgétaire n°2 telle que proposée ci-dessus.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix.

Ainsi fait et délibéré à COURSAN, les jour mois et an susdits

COURSAN, le 26 juin 2024

LE MAIRE.

Signé : Edouard ROCHER

SECRETAIRE DE SEANCE

Signé : Madame Michèle NAVARRO

Cet acte est rendu exécutoire après
télétransmission en Préfecture
en date du 27/06/2024
et Publication sur le site internet de la ville
sur www.coursan.fr en date du 28/06/2024